CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

1. Valeur technique – 55 %

• Compréhension et méthodologie de la mission : méthode d'audit envisagée : 20%

• Organisation des interventions et présence auprès de la CCI Touraine : 20 %

• Composition, expérience et disponibilité de l'équipe dédiée : qualifications, expérience et profils des personnes affectées à la mission : 20 %

2. Prix des prestations – 35 %

• Le prix sera apprécié au regard du montant forfaitaire annuel proposé pour la mission.

3. RSE – 10 %

• La réduction de l'impact environnemental des interventions et pratiques responsables dans la réalisation de la mission

• Les engagements sociaux du cabinet

Votre proposition devra donc notamment préciser :

• votre méthodologie d'intervention ;

• l'organisation de la mission

• les personnes affectées à la mission, leurs qualifications et expériences ;

• le temps prévisionnel consacré à la mission ;

• le montant forfaitaire annuel des honoraires pour chacun des exercices 2026 à 2031 ;

• les éventuelles conditions particulières de votre intervention.

Nous vous remercions également de nous confirmer votre indépendance et l'absence de toute situation d'incompatibilité ou de conflit d'intérêts au regard de la mission proposée.